

Services à domicile : résumé des recommandations officielles, et guide à l'usage des professionnels concernés

Préparé par Sophie Goyet, épidémiologiste

Révisé par : Equipe Uriopss ARA

Mise en circulation le : 17/04/20

Version du 28 avril 2020

FICHE 4 - UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE A DOMICILE

Les gants

- Des gants à usage unique doivent être utilisés pour tout soin à une personne infectée COVID 19 en contact avec des liquides biologiques du malade (crachats, mouchage, selles, urines).
- Il faut frictionner les mains avec du gel hydro-alcoolique avant d'enfiler les gants et après les avoir retirés.
- Le nettoyage des surfaces souillées et du linge peut se faire avec des gants de ménage. Après utilisation, ces gants de ménage doivent être nettoyés avec du savon et de l'eau et décontaminés avec un produit virucide (eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif ou d'alcool à 70 % ou produit validé par la norme 14476).
- Les gants à usage unique doivent être jetés après chaque utilisation.
- Les gants, masques et autres déchets générés pendant les soins à la maison doivent être placés dans un sac poubelle fermé et traité avec le matériel contaminé (filière DASRI ou double poubelle, [voir Fiche 5 : Nettoyage des surface, gestion des déchets et du linge](#))

Les masques

- **Si la personne est infectée COVID 19 (ou suspectée), le port d'un masque chirurgical est nécessaire pour l'intervenant ET pour le patient.**
- **Comment utiliser les masques ?** Avant de mettre un masque : se frictionner les mains avec la solution hydro-alcoolique. Ne pas toucher le masque une fois qu'il est placé sur le visage. Pour le retirer, d'abord se frictionner les mains avec la solution hydro-alcoolique, puis retirer le masque.
- **Les masques FFP2 périmés depuis MOINS de 24 mois** peuvent être utilisés s'ils ont été stockés correctement (selon les indications du fabricant), si leur emballage n'est pas abîmé, si leur couleur n'est pas modifiée, si les élastiques sont solides et s'ils tiennent bien sur le visage.

Les surblouses :

- **Les surblouses** sont uniquement nécessaires si contact direct avec patient COVID-19 ou son environnement proche. **Il ne faut PAS partager les surblouses** (par exemple laisser sur un porte manteau dans la chambre d'un patient, et utiliser par plusieurs soignants).
- **Les surblouses en non-tissé** sont à usage unique, mais peuvent être réutilisées, si les stocks sont trop limités, après un **lavage de 30 minutes à 60 degrés**, qui est efficace pour éliminer les coronavirus. La stérilisation après le lavage n'est pas obligatoire (si on veut le faire, il faut une stérilisation vapeur d'eau à 125°C pendant 20 minutes).
- **Les surblouses en non-tissé** peuvent être remplacées par une surblouse en tissu à manches longues, lavées à 60°C pendant 30 minutes, et protégées par un tablier plastique à usage unique si l'on fait des soins mouillants ou souillants.

Les lunettes de protection :

- **À quoi servent-elles ?** Les lunettes servent à se protéger des projections de gouttelettes contaminantes dans les yeux. Elles sont recommandées pour les soins à moins de 1 mètre à des patients qui ont une infection COVID-19 confirmée ou suspectée. Elles ne remplacent pas le masque.
- **Comment procéder après utilisation ?** On les retire après friction avec du gel hydro-alcoolique. Il faut ensuite les nettoyer et désinfecter avec un **produit virucide** (eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif ou d'alcool à 70 % ou produit validé par la norme 14476) à l'aide d'un papier essuie-main que l'on jette ensuite dans une poubelle DASRIA.

Les visières :

- **À quoi servent-elles ?** Les visières servent, avec les malades déments infectés ou suspects d'infection à COVID-19, à se protéger des projections de gouttelettes contaminantes dans les yeux, quand les lunettes ne suffisent pas. Elles sont recommandées pour les soins à moins de 1 mètre. Elles ne remplacent pas le masque.
- **Comment procéder après utilisation ?** Avant de retirer la visière, il faut d'abord se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique. La visière doit ensuite être nettoyée et désinfectée **avec un produit virucide** (eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif ou d'alcool à 70 % ou produit validé par la norme 14476) appliqué avec un essuie-main papier (en gardant son masque sur le visage).
- Les visières peuvent être réutilisées après nettoyage et désinfection.

Références Fiche 4

- 1 APHP Assistance Publique Hôpitaux de Paris. Epidémie de Covid-19 Port de lunettes de protection. 16 mars 2020 > [lien](#) (accessed 9 Apr 2020).
- 2 APHP Assistance Publique Hôpitaux de Paris. Epidémie de Covid-19 Port de visière ou heaume de protection. 27 mars 2020 > [lien](#) (accessed 9 Apr 2020).
- 3 DGT_Clémentine.N, DGT_Clémentine.N. Covid-19 : Le Ministère du Travail autorise désormais et sous certaines conditions, l'utilisation des masques périmés depuis 24 mois. Ministère du Travail. 9 avril 2020 > [lien](#) (accessed 9 Apr 2020).
- 4 Ministère des solidarités et de la santé. Information actualisée sur la conduite à tenir concernant les visites services à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées en stade épidémique de coronavirus COVID 19. 2 avril 2020 > [lien](#) (accessed 9 Apr 2020).
- 5 AVIS relatif à la réutilisation de sur-blouses dans un contexte de pénurie nationale |. 6 avril 2020 > [lien](#) (accessed 9 Apr 2020).